

Etablissement Public Territorial Séance ordinaire du conseil territorial du 23 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DÉLIBÉRATION n°2020-06-23 1820

Délégations de plein droit au président pendant l'état d'urgence sanitaire

L'an deux mille vingt, le 23 juin à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 17 juin 2020. Conformément à l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la séance se déroule à huis clos, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct. Le quorum est ramené à un tiers des membres, il comprend les pouvoirs, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Titre	NOM	Prénom Présent		A donné pouvoir à	Vote
Vitry-sur-Seine	Monsieur	AFFLATET	Alain	Repr.	M. BEUCHER	P
Orly	Monsieur	ATLAN	Thierry	Présent	W. BLOCKER	P
Valenton	Madame	BAUD	Françoise	Repr.	Mme TORDJMAN	P
Vitry-sur-Seine	Monsieur	BELL-LLOCH	Pierre		M. LEPRETRE	P
Le Kremlin-Bicêtre	Madame	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. NOURY	P
			Sébastien	Présent	IVI. NOURT	P
Savigny-sur-Orge Viry-Chatillon	Monsieur	BENETEAU	Jérôme		NA DETETIN	P
	Monsieur	BERENGER		Repr.	M. PETETIN	
Thiais	Monsieur	BEUCHER	Daniel	Présent	Maria BALIMINI	Р
Chevilly-Larue	Monsieur	BOIVIN	Régis	Repr.	Mme DAUMIN	Р
Vitry-sur-Seine	Monsieur	BOURJAC	Jean-Marc	Repr.	M. SAC	Р
Ivry-sur-Seine	Monsieur	BOUYSSOU	Philippe	Présent		P_
Arcueil	Monsieur	BREUILLER	Daniel	Repr.	Mme GILGER-TRIGON	Р
Fresnes	Madame	CHAVANON	Marie	Repr.	M. ATLAN	Р
Ivry-sur-Seine	Monsieur	CHIESA	Pierre	Repr.	M. LIPIETZ	Р
Gentilly	Monsieur	DAUDET	Patrick	Repr.	Mme TORDJMAN	Р
Chevilly-Larue	Madame	DAUMIN	Stéphanie	Présente		Р
Cachan	Madame	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	M. VIELHESCAZE	Р
L'Haÿ-les-Roses	Monsieur	DECROUY	Clément	Repr.	M. JEANBRUN	Р
Thiais	Monsieur	DELL'AGNOLA	Richard	Présent		Р
Choisy-le-Roi	Madame	DESPRE	Catherine	Repr.	M. TMIMI	Р
Choisy-le-Roi	Monsieur	DIGUET	Patrice	Repr.	M. TMIMI	Р
Villeneuve-St-Georges	Monsieur	GAUDIN	Philippe	Repr.	M. BEUCHER	Р
Arcueil	Madame	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Présente		Р
Villejuif	Monsieur	GIRARD	Dominique	Repr.	M. SAC	Р
Villeneuve-le-Roi	Monsieur	GONZALES	Didier	Repr.	Mme LALLIER	Р
Ablon-sur-Seine	Monsieur	GRILLON	Eric	Repr.	M. SOURD	Р
Savigny-sur-Orge	Monsieur	GUETTO	Daniel	Repr.	M. BENETEAU	Р
Choisy-le-Roi	Monsieur	GUILLAUME	Didier	Repr.	Mme DAUMIN	Р
Choisy-le-Roi	Madame	GUINERY	Annick	Présente		Р
Orly	Madame	JANODET	Christine	Repr.	Mme GILGER-TRIGON	Р
L'Haÿ-les-Roses	Monsieur	JEANBRUN	Vincent	Présent	**************************************	Р
Vitry-sur-Seine	Monsieur	KENNEDY	Jean-Claude	Repr.	M. LEPRETRE	Р
Paray-Vieille-Poste	Madame	LALLIER	Nathalie	Présente	The state of the s	Р
Le Kremlin-Bicêtre	Monsieur	LAURENT	Jean-Luc	Repr.	M. NOURY	Р
Villejuif	Monsieur	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	M.JEANBRUN	Р
Vitry-sur-Seine	Madame	LEFEBVRE	Fabienne	Repr.	Mme VEYRUNES	P
Vitry-sur-Seine	Monsieur	LEPRETRE	Michel	Présent		P
_'Haÿ-les-Roses	Monsieur	LESSELINGUE	Pascal	Repr.	Mme SOURD	P
Thiais	Madame	LEURIN-MARCHEIX	Virginie	Repr.	M. DELL'AGNOLA	P
Villejuif	Monsieur	LIPIETZ	Alain	Présent		P

Vitry-sur-Seine	Madame	LORAND	Isabelle	Repr.	M. BOUYSSOU	Р
lvry-sur-Seine	Monsieur	MARCHAND	Romain	Présent		, P
Savigny-sur-Orge	Monsieur	MEHLHORN	Eric	Repr.	M. BENETEAU	Р
Vitry-sur-Seine	Madame	MONTOIR	Sylvie	Repr.	Mme VEYRUNES	P
Morangis	Monsieur	NOURY	Pascal	Présent		Р
Villejuif	Monsieur	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Repr.	M. MARCHAND	Р
Vitry-sur-Seine	Monsieur	PERREUX	Jacques	Repr.	M. LIPIETZ	P
Juvisy-sur-Orge	Monsieur	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. VILAIN	Р
Athis-Mons	Monsieur	PETETIN	Pascal	Présent		Р
Ivry-sur-Seine	Madame	PIERON	Marie	Repr.	M. MARCHAND	Р
Cachan	Monsieur	RABUEL	Stéphane	Repr.	M. VIELHESCAZE	Р
Juvisy-sur-Orge	Monsieur	REDA	Robin	Repr.	M. VILAIN	Р
Athis-Mons	Madame	RODIER	Christine	Repr.	M. PETETIN	Р
Athis-Mons	Monsieur	SAC	Patrice	Présent		Р
Viry-Chatillon	Monsieur	SAUERBACH	Laurent	Repr.	Mme LALLIER	Р
Thiais	Monsieur	SEGURA	Pierre	Repr.	M. DELL'AGNOLA	Р
L'Haÿ-les-Roses	Madame	SOURD	Françoise	Présente	COLUMN (INCOLUMN)	Р
Vitry-sur-Seine	Madame	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. ATLAN	Р
Chevilly-Larue	Monsieur	TAUPIN	Laurent	Présent		Р
Vitry-sur-Seine	Monsieur	ТМІМІ	Hocine	Présent		Р
Gentilly	Madame	TORDJMAN	Patricia	Présente		Р
Vitry-sur-Seine	Madame	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	Présente		Р
Cachan	Monsieur	VIELHESCAZE	Camille	Présent		Р
Viry-Chatillon	Monsieur	VILAIN	Jean-Marie	Présent		Р
lvry-sur-Seine	Madame	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. BOUYSSOU	Р

Secrétaire de Séance : Monsieur Vincent JEANBRUN

Nombre de Conseillers en e	94		
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
1818 à 1861	23	42	65

Exposé des motifs

L'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie de covid-19 prévoit des dérogations aux règles régissant les délégations aux exécutifs locaux pendant cette période transitoire.

Elle allège également les modalités de consultations préalables à la prise de décisions des collectivités territoriales. Ainsi, les commissions permanentes n'ont pas été saisies des affaires qui leur sont préalablement soumises.

Pendant la durée de l'état d'urgence, afin de favoriser la continuité de l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements, les exécutifs locaux exercent, par une délégation qui leur est confiée de plein droit par l'article 1 er de l'ordonnance, la quasi-totalité des attributions que les assemblées délibérantes peuvent leur déléguer par délibération.

Concernant l'EPT, le président exerce l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionnées à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, à l'exception des matières énumérées du 1° au 7° de ce même article, lesquelles sont expressément exclues de la délégation, soit :

- vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- approbation du compte administratif;
- dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'artide L. 1612-15
- décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- délégation de la gestion d'un service public ;
- dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

1820 2/3

Il s'agit de délégations accordées de plein droit par un texte. Le champ des délégations consenties par l'ordonnance porte sur l'ensemble des attributions du conseil territorial à quelques exceptions près.

Comme le prévoit l'ordonnance, le conseil territorial pourra, de droit, lors de la première réunion qu'il tiendra, examiner les délégations accordées au président.

Ainsi, le conseil territorial peut faire le choix de retirer à l'exécutif tout ou partie des attributions qui lui sont confiées pour les exercer elles-mêmes, de modifier tout ou partie de ces attributions, par exemple pour fixer des conditions ou des limites à ces dernières ou de conserver cette répartition le temps de l'état d'urgence.

Il est donc proposé au conseil territorial de conserver les délégations de plein droit au président pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, soit jusqu'au 10 juillet, à l'exception :

- Des matières énumérées par l'article L.5211-10 du CGCT
- Des attributions expressément dévolues par la loi au conseil territorial.

DELIBERATION

Vu la loi d'urgence n°2020-290 en date du 23 mars 2020 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants :

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la non-saisine des commissions décidée par le président conformément à l'ordonnance n°2020-391 :

Considérant que pendant la durée de l'état d'urgence, les exécutifs locaux exercent, par une délégation qui leur est confiée de plein droit par l'article 1er de l'ordonnance, la quasi-totalité des attributions que les assemblées délibérantes à l'exception des matières énumérées à l'article L5211-10 du CGCT :

Considérant que le conseil territorial pourra, de droit, lors de la première réunion qu'il tiendra, examiner et modifier les délégations accordées au président :

Entendu le rapport de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

- 1- Décide de conserver les délégations de plein droit au président pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, soit jusqu'au 10 juillet, à l'exception :
 - Des matières énumérées par l'article L.5211-10 du CGCT
 - Des attributions expressément dévolues par la loi au conseil territorial.
- 2- Précise qu'au-delà du 10 juillet, la délibération du 25 février 2020 relative aux délégations de pouvoir du conseil territorial au président restera applicable jusqu'à l'installation du conseil territorial définitif.

3- Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote: Pour 65

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture et publiée le 30 juin 2020

A Vitry-sur Seine, le 26 juin 2028 Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

1820